



**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES**  
**Exercice clos le 31 décembre 2022**

Assemblée générale du 20 octobre 2023 : approbation des comptes de l'exercice 2022

**Association AMEND FRANCE**

17 Roux Alpheran  
13100 Aix-en-Provence

*Ce rapport contient 13 pages*



Aux membres,

## **Opinion**

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'Association AMEND FRANCE relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2022, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

## **Fondement de l'opinion**

### ***Référentiel d'audit***

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

### ***Indépendance***

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1<sup>er</sup> janvier 2023 à la date d'émission de notre rapport.

## **Justification des appréciations**

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

La note "Principes et conventions générales" de l'annexe expose les règles et méthodes comptables relatives à l'élaboration et à la présentation des comptes de l'exercice.

Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre association, nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables précisées ci-dessus et nous nous sommes assurés de leur correcte application, notamment pour ce qui concerne les autres créances.

Nous avons également vérifié le caractère approprié des informations fournies dans les notes de l'annexe.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

### **Vérification du rapport du conseil d'administration et des autres documents adressés aux membres**

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport du conseil d'administration et dans les documents adressés aux membres sur la situation financière et les comptes annuels.

### **Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels**

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

## **Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels**

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

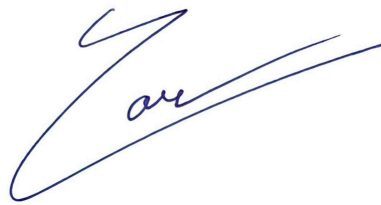
- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

-

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Ollioules, le 12 octobre 2023

**ALC2 Audit**

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'V. Lana', with a large, sweeping flourish extending to the right.

**Virginie Lana**  
Associée

## BILAN ACTIF

ACTIF		Exercice N 31/12/2022 12			Exercice N-1 31/12/2021 12		Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et Provisions	Net	Net	Euros	%	
ACTIF IMMOBILISE	<b>Immobilisations incorporelles</b>							
	Frais d'établissement							
	Frais de recherche et de développement							
	Donations temporaires d'usufruit							
	Concessions, brevets, licences, marques...							
	Immobilisations incorporelles en cours							
	Avances et acomptes							
	<b>Immobilisations corporelles</b>							
	Terrains							
	Constructions							
Installations techniques Matériel et outillage								
Immobilisations corporelles en cours								
Avances et acomptes								
<i>Biens reçus par legs/dons destinés à être cédés</i>								
<b>Immobilisations financières<sup>(1)</sup></b>								
Participations et Créances rattachées								
Autres titres immobilisés								
Prêts								
Autres								
<b>Total I</b>								
ACTIF CIRCULANT	<b>Stocks et en cours</b>							
	<b>Créances<sup>(2)</sup></b>							
	Créances clients, usagers et comptes rattachés							
	Créances reçues par legs ou donations							
	Autres	1		1	179 250	179 249-	100.00-	
	Valeurs mobilières de placement							
	Instruments de trésorerie							
Disponibilités	111 989		111 989	89 626	22 363	24.95		
Charges constatées d'avance	124		124	1 000	876-	87.64-		
<b>Total II</b>	112 114		112 114	269 876	157 763-	58.46-		
Comptes de Régularisation	Frais d'émission des emprunts <sup>(III)</sup>							
	Primes de remboursement des emprunts <sup>(IV)</sup>							
	Ecart de conversion actif <sup>(V)</sup>							
<b>TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)</b>	112 114		112 114	269 876	157 763-	58.46-		

(1) Dont à moins d'un an

(2) Dont à plus d'un an

## BILAN PASSIF

PASSIF		Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1		
		31/12/2022	12	31/12/2021	12	Euros	%	
FONDS PROPRES	<b>Fonds propres</b>							
	Fonds propres sans droit de reprise :							
	Fonds propres statutaires							
	Fonds propres complémentaires							
	Fonds propres avec droit de reprise :							
	Fonds statutaires							
	Fonds propres complémentaires							
	Ecarts de réévaluation							
	Réserves :							
	Réserves statutaires ou contractuelles							
Réserves pour projet de l'entité								
Autres								
Report à nouveau		0		29 517-		29 517	100.00	
	<b>Résultat de l'exercice (Excédents ou Déficits)</b>					29 517-	100.00-	
	<b>Situation nette (sous total)</b>		0		0			
	Fonds propres consommables							
	Subventions d'investissement							
	Provisions réglementées							
	<b>Total I</b>		0		0			
FONDS DÉDIÉS	Fonds reportés liés aux legs ou donations							
	Fonds dédiés							
	<b>Total II</b>							
PROVISIONS	Provisions pour risques							
	Provisions pour charges							
	<b>Total III</b>							
DETTES (1)	Emprunts obligataires et assimilés (titres associatifs)							
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)							
	Emprunts et dettes financières diverses							
	Dettes Fournisseurs et Comptes rattachés		5 155		2 786		2 369	85.01
	Dettes des legs ou donations							
	Dettes fiscales et sociales		18 732		15 748		2 983	18.94
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés							
	Autres dettes		14 587		50 963		36 375-	71.38-
Instruments de trésorerie								
Produits constatés d'avance		73 639		200 378		126 739-	63.25-	
	<b>Total IV</b>		112 113		269 876		157 763-	58.46-
	Ecarts de conversion passifs(IV)							
	<b>TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)</b>		112 114		269 876		157 763-	58.46-

(1) Dont à plus d'un an  
Dont à moins d'un an

16 255

(2) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques

## COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N		Exercice N-1	
	31/12/2022	12	31/12/2021	12
			Ecart N / N-1	
			Euros	%
<b>Produits d'exploitation<sup>(1)</sup></b>				
Cotisations				
Ventes de biens et services				
Ventes de biens				
Ventes de dons en nature				
Ventes de prestations de service				
Parrainages				
Produits de tiers financeurs				
Concours publics et subventions d'exploitation	128 035		133 206	5 171- 3. 88-
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable				
Ressources liées à la générosité du public				
Dons manuels				
Mécénats	218 660		181 196	37 464 20. 68
Legs, donations et assurances-vie				
Contributions financières				
Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges				
Utilisations des fonds dédiés			92 973	92 973- 100. 00-
Autres produits				
<b>Total I</b>	<b>346 695</b>		<b>407 375</b>	<b>60 680- 14. 90-</b>
<b>Charges d'exploitation<sup>(2)</sup></b>				
Achats de marchandises				
Variation de stock				
Autres achats et charges externes	34 546		10 560	23 986 227. 13
Aides financières	218 660		274 169	55 509- 20. 25-
Impôts, taxes et versements assimilés	366		358	9 2. 44
Salaires et traitements	65 439		65 357	82 0. 13
Charges sociales	27 061		27 421	360- 1. 31-
Dotations aux amortissements et aux dépréciations				
Dotations aux provisions				
Reports en fonds dédiés				
Autres charges	1		7-	8 118. 66
<b>Total II</b>	<b>346 074</b>		<b>377 858</b>	<b>31 783- 8. 41-</b>
<b>1 - Résultat d'exploitation (I-II)</b>	<b>620</b>		<b>29 517</b>	<b>28 897- 97. 90-</b>

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs

(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs



## COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N		Exercice N-1	
	31/12/2022	12	31/12/2021	12
			Ecart N / N-1	
			Euros	%
<b>Produits financiers</b>				
De participation				
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé				
Autres intérêts et produits assimilés				
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charge				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
<b>Total III</b>				
<b>Charges financières</b>				
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions				
Intérêts et charges assimilées				
Différences négatives de change		620	620	
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
<b>Total IV</b>		620	620	
<b>2. Résultat financier (III-IV)</b>		620-	620-	
<b>3. Résultat courant avant impôts (I-II+III-IV)</b>			29 517	100. 00-
<b>Produits exceptionnels</b>				
Sur opérations de gestion				
Sur opérations en capital				
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges				
<b>Total V</b>				
<b>Charges exceptionnelles</b>				
Sur opérations de gestion				
Sur opérations en capital				
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions				
<b>Total VI</b>				
<b>4. Résultat exceptionnel (V-VI)</b>				
<b>Participation des salariés aux résultats (VII)</b>				
<b>Impôts sur les bénéfices (VIII)</b>				
<b>Total des produits (I+III+V)</b>		346 695	407 375	14. 90-
<b>Total des charges (II+IV+VI+VII+VIII)</b>		346 695	377 858	8. 25-
<b>5. EXCEDENT OU DEFICIT</b>			29 517	100. 00-

## EVALUATION DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES

	Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
	31/12/2022	12	31/12/2021	12	Euros	%
<b>CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE</b>						
Dons en nature						
Prestations en nature						
Bénévolat						
<b>TOTAL</b>						
<b>CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE</b>						
Secours en nature						
Mise à disposition gratuite de biens						
Prestations en nature						
Personnel bénévole						
<b>TOTAL</b>						

## ANNEXE

Exercice du 01/01/2022 au 31/12/2022

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice, dont le total est de 0 Euros et au compte de résultat de l'exercice présenté sous forme de liste, dont les produits d'exploitation sont de 346 694.63 Euros et dégagant un excédent de 0 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 01/01/2022 au 31/12/2022.

Les notes et les tableaux présentés ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

### FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

L'association a continué ses actions concernant la formation à la sécurité routière pour des chauffeurs de taxi-moto en Afrique.

L'association a collecté des fonds en partenariat avec la Fondation Valérie Messika et Toni Garrn Fundation en faveur de l'éducation des petites filles en Afrique.

### EVENEMENTS SIGNIFICATIFS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Rien a signaler

### - REGLES ET METHODES COMPTABLES -

#### Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2018-06 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

## ANNEXE

Exercice du 01/01/2022 au 31/12/2022

### Objet de l'association

L'association a pour objet la mise en oeuvre d'initiatives avant pour but la prévention des traumatismes dans les pays en voie de développement afin d'améliorer la santé de tous et accroître l'espérance de vie.

### Missions sociales réalisées :

Depuis la création d'Amend en 2005, notre objectif a été de tirer profit de la science, des programmes et des campagnes fondés sur des données probantes pour aider à assurer des trajets sûrs, sains et équitables dans les pays en développement à mesure qu'ils grandissent et se mobilisent.

En 2022, Amend.org a poursuivi ses objectifs caritatifs à travers les activités suivantes dans neuf pays d'Afrique subsaharienne : la mise en place d'infrastructures de sauvetage autour des écoles à haut risque ; l'éducation à la sécurité routière de milliers d'élèves du primaire et du secondaire ; la mise en place d'un programme de formation à la conduite en toute sécurité pour des motocyclistes professionnels ; la fourniture de conseils techniques en matière d'ingénierie sur six projets routiers financés par la World Bank la recherche scientifique sur les causes et l'impact des accidents de la route chez les enfants et les jeunes ; et diverses activités de plaidoyer et de recherche en faveur d'un transport sûr et durable.

### Les moyens mis en oeuvre :

Amend collecte des fonds grâce à des partenariats avec des agences de développement, des fondations privées et d'entreprise ainsi que des événements spéciaux et des donateurs individuels.

AMEND France collecte des fonds qui sont transférés à l'association AMEND.ORG aux états unis en charge de réaliser les actions.

### **Permanence des méthodes**

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

**- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -**

## **ANNEXE**

Exercice du 01/01/2022 au 31/12/2022

### **Variation des fonds propres**

La partie des ressources dédiées par des tiers financeurs à des projets définis qui, à la clôture de l'exercice, n'a pas pu être utilisée conformément à l'engagement pris à leur égard est comptabilisée au compte de passif "fonds dédiés" avec pour contrepartie une charge comptabilisée dans les comptes "Reports en fonds dédiés".

### **Evaluation des créances et des dettes**

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

### **Disponibilités en Euros**

Les liquidités disponibles en caisse ou en banque ont été évaluées pour leur valeur nominale.

### **Subventions d'équipement**

#### **- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU COMPTE DE RESULTAT -**

### **Ventilation des subventions**

Répartition par secteur d'activité	Montant
Subvention de fonctionnement 2022	1 28 035
Total	1 28 035

### **Rémunération des dirigeants**

Aucune rémunération n'a été versée aux membres fondateurs

### **Effectif moyen**

	Personnel salarié
Cadres	1
Total	1